



Dispositif Argent de Poche :

Le dispositif « Argent de poche », proposé par la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine permet aux jeunes de la commune, âgés de 16 à moins de 18 ans, d'effectuer diverses missions au sein de la collectivité pendant les vacances scolaires, sur des demi-journées de 3 heures. En contrepartie, une gratification forfaitaire de 15 € leur est versée pour chaque demi-journée travaillée. Le Conseil accepte donc de renouveler cette opération pour 2022. Si des jeunes sont intéressés, ils doivent se rapprocher du secrétariat de la Mairie, afin qu'un dossier leur soit remis.

Convention d'utilisation du Stade 2020/2021

Le Département nous a fait parvenir la convention de partenariat relative à sa participation pour les frais d'utilisation du stade par les élèves du collège Saint-Joseph sur l'année scolaire écoulée. Le Conseil valide alors la contribution du département qui s'élève à 1 752 €.

Reversement fonds d'amorçage 2021/2022

Chaque année un fonds de soutien au développement des activités périscolaires est attribué aux collectivités dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires. La Commune n'ayant pas la compétence scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de reverser l'ensemble des sommes perçues au titre du fonds de soutien de l'année scolaire 2021-2022, à la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Acquisition de parcelle à la CCPG.

La CCPG est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD 125, d'une superficie de 26 a 11 ca, à usage de voirie, située en dehors de la zone d'activités de Bellevue, sur la Commune de Secondigny. La compétence, en matière de voirie, est dévolue aux communes, il est donc proposé, d'acquérir cette parcelle à l'euro, les frais de publicité foncière étant pris en charge par la CCPG. De plus, la voirie est déjà entretenue par la Commune. Le Conseil autorise Monsieur le

Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Modification de statuts de la CCPG

La CCPG propose une modification de ses statuts afin d'ajuster ses compétences. Cependant, Monsieur le Maire demandera des précisions supplémentaires, les élus préfèrent donc reporter ce point à la prochaine réunion de Conseil.

Maison de Santé : choix des prestataires SPS et BCT

Une consultation a été effectuée, afin de retenir les prestataires qui auront en charge la mission SPS – Santé Protection Sécurité des Travailleurs et la mission de Contrôle Technique pour le chantier de la Maison de Santé. 5 sociétés ont donc été consultées : APAVE, DEKRA, ACI, SOCOTEC et ERSO. Au vu de leurs propositions, le Conseil choisit donc de retenir la société APAVE pour la mission SPS pour un montant de 2 730 € TTC et la société SOCOTEC pour la mission BCT, pour un montant de 8 538 € TTC.

Maison de Santé : Plan de financement prévisionnel

Lors du précédent Conseil, l'assemblée a validé l'avant-projet définitif de la Maison de Santé présenté par l'architecte. Il convient maintenant de rechercher des financements pour réaliser les travaux. Hormis l'emprunt, la collectivité envisage de déposer plusieurs demandes de subventions auprès du Département, de l'Etat et de l'Europe. Ainsi il convient d'établir un premier plan de financement prévisionnel qui servira à effectuer les dossiers de demande.

Ce plan s'affinera au fur et à mesure des informations que nous recevrons des différents partenaires. Le montant du projet s'élèvera à 1 645 420 €. Et nous espérons obtenir 900 000 € de subventions. Le solde sera à la charge de la Commune (emprunt et autofinancement). Le Conseil accepte alors de valider le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par Jany PÉRONNET et Marinette GEFRE


Mise en page :


A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1 place de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
- Lundi 4 avril à 20h30

Point sur les travaux et chantiers en cours

Le nettoyage des façades de l'école primaire a commencé. La CCPG finance la location de la nacelle, et le produit. La Commune quant à elle, met le personnel à disposition.

Du mois de décembre au mois de mars, la Commune a accueilli un archiviste, qui a permis d'éliminer 5m3 d'archives. Ce gros travail sera à réactualiser lors de la réhabilitation de la Mairie.

Questions diverses

Le planning pour la tenue des bureaux de vote est présenté au Conseil Municipal, il reste à affiner, car certains créneaux restent incomplets.

Monsieur le Maire, sans étiquette, informe le Conseil qu'il n'a apporté aucun parrainage aux candidats pour les présidentielles.

En raison de la guerre en Ukraine, la Commune décide de participer à la collecte organisée par les Pompiers pour un montant allant de 500 à 1000 €.



Chers propriétaires de chiens et de chats,

nous vous rappelons que, selon l'article D212 du Code rural, il est obligatoire de faire identifier son animal à 4 pattes, par tatouage ou puce électronique. Tout manquement à cette obligation pourra vous coûter une amende de 750 €.